

Remarque : À compter de juin 2026, la Colombie-Britannique s'oriente vers un nouveau modèle d'accompagnement des personnes en situation de handicap, plus complet, qui associe financement et services.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme « At Home » (À la maison)	Ce programme est conçu pour les enfants présentant un handicap grave ou des besoins médicaux complexes.	- Les familles peuvent bénéficier d'une aide financière pour les services de relèvement afin d'organiser la prise en charge à domicile ou au sein de la communauté. - Du financement est offert pour ce qui suit : - Fournitures et équipement médicaux - Thérapies - Services de relèvement	L'attribution d'un gestionnaire de cas et la réalisation de l'évaluation peuvent prendre de quelques semaines à quelques mois.
Prestation pour enfants et jeunes en situation de handicap de la Colombie-Britannique	- Il s'agit d'un nouveau programme de financement axé sur les besoins, destiné aux enfants et aux jeunes (de 0 à 19 ans) présentant des handicaps importants ou complexes. - Il remplace progressivement certaines aides financières existantes (notamment celles pour l'autisme). - Le financement de base s'élève à environ 6500 \$ par an. Les personnes ayant des besoins plus importants peuvent recevoir jusqu'à 17 000 \$ par an, selon un plan d'accompagnement personnalisé.	- Le financement peut être géré directement par les familles, au moyen de factures, ou coordonné par un organisme. - Les familles peuvent utiliser ces aides financières de manière flexible pour financer des services d'accompagnement liés au handicap, dans le cadre d'un plan personnalisé. - Les services sont notamment les suivants : - Thérapies, services de relèvement et autres services visant à faciliter la vie quotidienne	S. O.

Remarque importante :

- Le lancement officiel aura lieu le **1^{er} avril 2027**.
- Même si cette prestation n'est pas encore en vigueur, vous pouvez d'ores et déjà faire une demande pour le **crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH)** de base; le traitement de cette demande par l'Agence du revenu du Canada prend généralement **entre 10 et 15 semaines**.
- La province procède à la transition progressive des programmes existants (tels que le programme de financement pour les personnes autistes) vers le nouveau cadre.
 - Avril 2026 à mars 2027** : les familles déjà bénéficiaires passeront progressivement à la nouvelle prestation.
 - 31 mars 2027** : les anciens **programmes de financement pour les personnes autistes** prennent fin.
 - 1^{er} avril 2027** : la **prestation d'invalidité** est accessible à toutes les familles admissibles.
 - Juillet 2027** : le versement du nouveau **supplément pour invalidité** (jusqu'à 6000 \$ par an, en fonction des revenus), géré par l'Agence du revenu du Canada, commence.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme de financement pour les personnes autistes	- Il s'agit d'un soutien financier direct offert aux familles d'enfants âgées de moins de 18 ans ayant un trouble du spectre de l'autisme. Pour les enfants de moins de 6 ans, les familles peuvent obtenir jusqu'à 22 000 \$ par an. Pour les enfants âgés de 6 à 18 ans, les familles peuvent obtenir jusqu'à 6000 \$ par an.	- Les familles choisissent elles-mêmes leurs prestataires de services. - Les fonds peuvent être utilisés pour les services suivants : - Thérapies (analyse appliquée du comportement, orthophonie, ergothérapie); - Soutien comportemental - Équipement - Formation des parents - Autres aides autorisées	- Une fois l'évaluation et le diagnostic établis, le financement est approuvé dans un délai de 2 à 4 semaines. Pour les évaluations du secteur public, la période d'attente peut être de 1 à 3 ans. Les évaluations du secteur privé ont souvent des listes d'attente pouvant aller jusqu'à 6 mois.
Programmes d'intervention pour la petite enfance	Ces services d'intervention rapide financés par les pouvoirs publics sont destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants présentant des retards de développement ou un handicap.	- Ces services visent à développer les compétences des enfants dès leur plus jeune âge et à accompagner les familles dans leur domicile. - Programme de développement pour la petite enfance (de la naissance à 3 ans) - Intervention précoce (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie) - Soutien familial et accompagnement du développement	- L'attente est variable selon le programme. Pour les programmes d'intervention précoce, on doit prévoir de 6 à 18 mois. L'attente varie selon les régions.
Programme de développement pour la petite enfance (IDP)	Ce programme d'intervention précoce gratuit et financé par les pouvoirs publics est destiné aux nourrissons et aux jeunes enfants (de la naissance à 3 ans) présentant des retards de développement ou exposés à un risque de tels retards.	- Un accompagnement à domicile est assuré par des conseillères et conseillers qualifiés qui travaillent avec les familles pour : - développer les habiletés développementales dès le plus jeune âge; - proposer aux parents des stratégies et des activités; - mettre les familles en relation avec d'autres services et soutiens.	Le temps d'attente pour le programme de développement pour la petite enfance est généralement de 1 à 3 mois. L'attente varie selon les régions.

	Financement	Services	Temps d'attente
Programme de soutien au développement de l'enfant (SCD)	Ce programme gratuit est mis en place à l'échelle locale et financé par la province.	- Ce programme aide les enfants (de la naissance à 12 ans) ayant des besoins particuliers à participer à des structures d'accueil inclusives. - Il offre notamment : - un accompagnement personnalisé, un renfort en personnel pour la garde d'enfants, un accompagnement des parents et la mise à disposition de ressources, ainsi que l'orientation vers des thérapies et des services spécialisés.	- L'attente varie selon la région et le degré d'urgence. Pour un accompagnement par une conseillère ou un conseiller, on doit généralement prévoir entre 3 et 8 mois. La période d'attente pour le soutien à la dotation en personnel supplémentaire dure au minimum 6 mois, mais peut s'étendre jusqu'à 18 mois.
Services destinés aux enfants et aux jeunes ayant besoin d'un accompagnement (CYSN)	S. O.	- Les services sont coordonnés par l'intermédiaire du ministère du Développement des enfants et de la famille. - Ce programme assure un accompagnement en travail social, offre de l'aiguillage aux familles et facilite la coordination entre les différents programmes (financement en lien avec l'autisme, programme « At Home », services communautaires).	- Les temps d'attente ont toujours été longs, mais la situation est en train de changer grâce à une restructuration. - L'attente pour la prestation des services peut être de 3 mois à 2 ans, selon la région et le type de service.

Remarque importante :

- La Colombie-Britannique procède actuellement à une restructuration du cadre de ce programme**, en s'éloignant d'un financement lié au diagnostic pour s'orienter vers des services communautaires élargis et axés sur les besoins.
- Rendez-vous sur [le portail officiel des services destinés aux enfants et aux jeunes ayant besoin d'un accompagnement](#) pour prendre connaissance des calendriers actuels de transition, de la mise en place des services et des détails concernant les nouvelles aides financières.



Avant de déménager

- Veillez à disposer d'une lettre ou d'un document officiel attestant tout diagnostic posé par une professionnelle ou un professionnel qualifié concernant votre enfant; ce document doit être rédigé en anglais ou en français.
- Demandez les documents nécessaires, tels que votre dossier médical, toute évaluation déjà réalisée ou les rapports de diagnostic établis par les professionnelles ou professionnels qui vous ont suivi, ainsi que par les médecins qui assurent le suivi de votre enfant.
- Renseignez-vous sur les bureaux du ministère du Développement des enfants et de la famille, les prestataires de thérapies et les programmes d'intervention précoce dans la région où vous déménagez.

Après votre déménagement

Semaine 1

- Faites une demande d'adhésion au **régime de prestations médicales de la Colombie-Britannique** dès que possible.
- La période d'attente avant que la couverture prenne effet correspond aux jours restants du mois de votre arrivée auxquels s'ajoutent deux mois.
- Conservez votre couverture provinciale antérieure ou souscrivez une assurance privée pendant cette période.

Premier mois

- Demandez le financement pour les personnes autistes (si vous remplissez les conditions requises).
- Inscrivez-vous auprès du programme du Ministère pour les enfants et les jeunes ayant besoin d'un accompagnement pour bénéficier d'une coordination et d'un accompagnement. Demandez à être aiguillé vers des programmes d'intervention précoce, des services thérapeutiques (orthophonie, ergothérapie, physiothérapie) et le programme de soutien au développement de l'enfant (SCD).
- Si cela s'applique à votre situation, inscrivez-vous au programme « At Home » pour bénéficier d'un accompagnement supplémentaire et de services de relève.
- Inscrivez-vous sur les listes d'attente pour bénéficier de thérapies et de services spécialisés.
- Trouvez une nouvelle ou un nouveau médecin de famille ou pédiatre.

Trois premiers mois

- Collaborez avec les intervenantes et intervenants du Ministère ou des services destinés aux enfants et aux jeunes ayant besoin d'un accompagnement qui vous ont été attribués (le cas échéant) afin de coordonner les services.
- Déterminez les prestataires de soins et gérez les comptes de financement.
- Faites le suivi des listes d'attente et des services d'intervention précoce.
- Communiquez avec les associations locales de défense des personnes en situation de handicap pour bénéficier d'un soutien communautaire et d'une aide en matière de défense des droits.

